

## Protégeons mieux nos eaux minérales naturelles !<sup>1</sup>

Communiqué de l'Académie nationale de médecine

6 juin 2024

Selon le Code de la Santé Publique, une eau minérale naturelle (EMN) est une eau « microbiologiquement saine, répondant à des critères de qualité microbiologiques et physico-chimique, et provenant d'une nappe ou d'un gisement souterrain. Ses caractéristiques essentielles, de composition et de température à l'émergence, sont stables » (1). Cette stabilité est permise par l'origine souterraine de l'EMN tenue à l'abri de tout risque de pollution (physique, chimique, microbienne, ...). Élaborée dans les profondeurs de la terre par de longs, complexes et fragiles processus hydrogéologiques, l'EMN « se distingue des autres eaux destinées à la consommation humaine par sa nature, caractérisée par sa teneur en minéraux, oligoéléments ou autres constituants, et par sa pureté » (1). Son caractère bénéfique pour la santé est reconnu dans le cadre de son utilisation dans les cures thermales ou comme eau de boisson.

Les EMN constituent un bien précieux pour notre pays. Chaque année, cinq milliards de litres y sont utilisés pour traiter, dans les stations thermales, les affections chroniques d'un demi-million de curistes. Chaque année, plus de sept milliards de litres d'EMN embouteillées sont consommés. La France est le premier exportateur mondial d'EMN.

Les ressources en EMN sont cependant fragiles, car elles sont exposées à de fortes pressions : réduction des précipitations liées au changement climatique ; prélèvements excessifs pour la vente en bouteilles ; urbanisation et artificialisation des espaces dues à l'évolution démographique et économique ; libération dans l'environnement de polluants issus des activités humaines, industrielles, agricoles. Ces éléments risquent de conjuguer leurs effets délétères sur la qualité, la protection et le renouvellement de ces eaux souterraines. Ainsi, en 2022, 6,8 % des prélèvements, au point de conditionnement des EMN embouteillées, étaient non-conformes aux limites de qualité prévues par la réglementation (2).

**Soulignant la grande valeur de la qualité originelle des EMN mais leur fragilité, et le lien essentiel entre thérapeutique et qualités originelles des EMN, l'Académie nationale de médecine :**

1. rappelle l'importance de protéger les apports pour la santé des différents usages des EMN ;
2. alerte sur la nécessité d'éviter qu'une part croissante des ressources en eaux souterraines perde le statut d'EMN, en raison de non-conformités de leur qualité avec la réglementation en vigueur ;
3. recommande de mettre en œuvre une évaluation de l'état présent et des évolutions prévisibles, quantitatives et qualitatives, des ressources existantes en EMN ;
4. appelle à renforcer les mesures de prévention des contaminations des ressources en EMN.

---

<sup>1</sup> Communiqué de la Plateforme de Communication Rapide de l'Académie.

### **Références**

1. Articles R-1322-2 et R-1322-3 du Code de la Santé Publique.
2. Ministère de la santé et de la prévention, Bilan de la qualité des eaux conditionnées en France, 2023.  
[https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2022\\_qualite\\_eaux\\_conditionnees.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2022_qualite_eaux_conditionnees.pdf);

### **Déclaration de liens d'intérêt**

Chaque année, l'Académie nationale de médecine attribue le PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES D'ÉVIAN-LES-BAINS, dont le montant est de 2 500 € et qui est destiné à encourager la recherche scientifique.

**CONTACT PRESSE : Virginie Gustin +33 (0)6 62 52 43 42 [virginie.gustin@academie-medecine.fr](mailto:virginie.gustin@academie-medecine.fr) ACADEMIE NATIONALE DE MÉDECINE, 16 rue Bonaparte - 75272 Paris cedex 06 Site : [www.academie-medecine.fr](http://www.academie-medecine.fr) / Twitter : @Acadmed**